



BIENVENUE au RPI

(Regroupement Pédagogique Intercommunal)
De Bourg-Saint-Bernard/Saussens/Vallesvilles

Petit mémo pratique de parents à parents pour bien préparer sa première rentrée à l'école du Pastel (et la vôtre !)

L'école du Pastel se situe derrière la mairie de Bourg-Saint-Bernard.
Elle se compose de :

- 2 classes de maternelles au rez-de-chaussée + 1 dortoir
- 3 classes élémentaires au premier étage.

Cette structure accueille également un réfectoire, le centre de loisirs, une salle de motricité et une bibliothèque. La cour est composée d'une grande zone enherbée et d'un grand préau permettant de circuler d'un bâtiment à l'autre à l'abri du mauvais temps. Des jeux de cour et des petits vélos sont mis à la disposition des enfants pendant les récréations.

Le temps scolaire applicable dès la rentrée de septembre 2023 est de 4 jours et demi hebdomadaire au sein même du RPI.



1/ La maternelle

La maternelle est composée de 3 classes mixtes de :

- Petite section
- Moyenne section
- Grande section / CP

Cette répartition peut encore changer en fonction de l'effectif arrêté rentrée.

Si les enfants ne prennent pas le bus scolaire, les parents doivent les amener et les récupérer à l'entrée de l'école :

- Entre 8 h 50 et 9 h le matin
- 12 h le mercredi
- 16 h 15 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Un cahier de liaison vous permet de relayer les informations entre la maison et l'école et vice-versa.
Toutes les affaires des enfants doivent porter leurs noms.

Pour les petits, la sieste est obligatoire. Pour les moyens, elle est en fonction des besoins des enfants. Vous devez fournir de préférence un sac de couchage (sinon un drap plutôt un drap plat avec un oreiller et une couverture) avec le doudou dans un petit sac en tissu obligatoire pour des raisons d'hygiène, le tout marqué à son nom. Les changements de rythmes (enfant ne faisant plus la sieste) se font après chaque vacances après en avoir averti l'enseignante.

Pour le goûter, une communication sera faite par les maîtresses à la rentrée en raison du nouveau rythme scolaire applicable.

Une fois par semaine, votre enfant empruntera un livre de bibliothèque qu'il transportera dans un grand sac en tissu pour ne pas l'abîmer. Le livre doit être restitué le même jour de la semaine suivante pour en reprendre un nouveau.

Des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) peuvent être proposées par les enseignantes aux enfants leur paraissant en avoir besoin avec l'accord de leurs parents. Ces activités sont consacrées à du soutien scolaire en petits groupes. Elles sont assurées par les enseignantes deux fois par semaine (de 13h30 à 14h00).

En début d'année scolaire, une réunion de rentrée est organisée par les enseignantes où la vie dans l'école et plus particulièrement dans la classe de votre enfant est expliquée. Vous pourrez leur poser toutes vos questions relatives au fonctionnement de l'école et de la classe.



à la



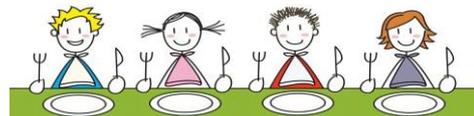
2/ La cantine

Les repas sont réalisés tous les jours sur place au réfectoire par deux personnels municipaux de Bourg-Saint-Bernard dont une cuisinière : Sabrina et Nadine.

Tous les menus sont élaborés par la cuisinière avec l'aide de conseils d'une diététicienne. Ils sont communiqués aux parents toutes les semaines par :

- le panneau d'affichage à l'entrée de l'école
- mail aux parents.

Les plats sont le plus possible frais et cuisinés sur place, approvisionnés au maximum par les commerçants et producteurs locaux. Un service à table est effectué pour les maternelles et un self est proposé pour les élémentaires. Vous devrez dire en début d'année quels jours votre enfant mangera à la cantine.



C'est à vous de prévenir si votre enfant est absent le jour même soit en envoyant un mail à l'adresse suivante mairie.accueil@bourg-saint-bernard.fr ou par téléphone au 06 76 92 75 36 à Sabrina responsable de la restauration. Cette absence ne sera décomptée qu'à partir du deuxième jour avec la présentation d'un certificat médical sous 48 h.

3/ Le ramassage scolaire

Si vous ne résidez pas à Bourg Saint Bernard, votre enfant peut bénéficier du ramassage scolaire gratuitement. Pour cela, vous devez remplir un dossier de demande en ligne à la Région Occitanie (LIO) dès le mois de juin : mes-transports.laregion.fr/ut31/usager. La carte de bus est à retirer avant la rentrée à la mairie du lieu de votre domicile. Les horaires des bus vous seront fournis avec celle-ci.



Durant les trajets, du personnel municipal est présent afin d'accompagner les enfants durant le transport. Celui-ci est mis à disposition par l'une des communes du RPI et est obligatoire pour les enfants de 3 à 6 ans. Les enfants de maternelle sont accompagnés dans leurs classes respectives à leur arrivée le matin et accompagnés jusqu'au bus après la classe.

Dès le début de l'année, il vous sera demandé les soirs de fréquentation du bus de votre enfant pour que le personnel municipal ou les animateurs de l'ALAE puissent avoir une liste des présences.

En cas de changement « occasionnel » merci de prévenir dès le matin par écrit dans le cahier de liaison. Il n'y a pas d'inscription pour le ramassage du matin. De ce fait le bus n'attendra pas, il prendra les enfants présents. A l'arrivée du bus le soir, les enfants peuvent être récupérés directement par leurs parents ou accompagnés à l'Accueil de loisirs concerné (prestation facturée). Le mercredi matin étant un temps scolaire, le ramassage scolaire est assuré le matin et le midi.

4/ L'Accueil Loisirs Associé à l'Ecole : ALAE/ ALSH / Garderie

Plusieurs accueils s'offrent à vous :

- Accueil de loisirs assuré par LE&C (Loisirs Education & Citoyenneté) Grand Sud à Bourg-Saint-Bernard :
 - ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole) le matin, midi et soir du lundi, mardi, jeudi et vendredi
 - ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) pour le mercredi midi / après-midi et les vacances scolaires
- L'accueil de garderie du matin et soir à Vallesvilles est organisé par la mairie de Vallesvilles.



Accueil de loisirs assuré par LE&C Grand Sud

L'Accueil de Loisirs est un espace qui permet à l'enfant, quel que soit son âge, de gérer son temps de loisirs selon son rythme et ses besoins du moment.

Des activités libres et/ou dirigées sont proposées sur les différents temps, en fonction d'une thématique ou d'un projet travaillé en équipe.

Pour fréquenter les Accueils de Loisirs, les familles doivent fournir **obligatoirement et pour chaque enfant** un dossier d'inscription. Il permet de disposer des informations nécessaires pour accueillir les enfants en toute sécurité, dans le respect de la réglementation en vigueur. Il doit être complété et remis au directeur de l'Accueil de Loisirs. Une permanence a lieu tous les lundis dans les bureaux de l'ALAE.

Les accueils de loisirs sont déclarés à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), après avis de la Protection Maternelle Infantile (PMI) pour l'accueil des 3/6 ans. L'accueil de Loisirs, est une entité éducative répondant à la réglementation définie par le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) et précisée par les Directions Départementales de la Cohésion Sociale.



- **L'ALAE de l'école de Bourg Saint Bernard du Midi**

Durant la pause méridienne, l'équipe d'animation de LE&C Grand Sud propose des activités (jeux société, jeux extérieur, temps libre, sieste pour les petits) et accompagne les enfants sur la prise du déjeuner.

Un planning d'animation est communiqué sur le panneau d'affichage d'information à l'accueil de l'ALAE ainsi que sur le padlet de communication aux familles : <https://padlet.com/clshbourgstbernard/wd9jm5btvfvf0slx>

Les services de l'ALAE du midi donnent lieu à une facturation mensuelle établie par les services de l'association LE&C GS.

- **L'ALAE de l'école de Bourg Saint Bernard Matin & Soir**

Les horaires de l'ALAE de Bourg-Saint-Bernard pour le matin et le soir sont :

- de 7 h 30 à 8 h 50 le matin
- de 16 h 15 à 18 h 30 le soir, sauf le mercredi.

Les services de l'ALAE matin et soir donnent lieu à une facturation mensuelle établie par les services de l'association LE&C GS.

- **ALSH (mercredi midi & après-midi ainsi que les vacances scolaires)**

L'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) du Bourg Saint Bernard accueille les enfants de 12 h 00 à 18 h 00 les mercredis et de 7 h 30 à 18 h 00 pendant les vacances scolaires, sauf pendant les vacances de Noël et les trois premières semaines du mois d'Août. Le dossier d'inscription est le même que pour l'ALAE en période scolaire. Vous devez inscrire votre enfant en ligne lors des périodes de réservations communiquées par mail.

Pour tout renseignement une permanence a lieu tous les après-midis au bureau de l'ALAE/ALSH.

Contact Direction :

Barbara Deprince : 06.78.71.27.34 ou par e-mail à clsh-bourgstbernard@lecgs.org

Directrice adjointe : Adeline Marty

Contact Coordination :

Marion Courdès Murphy : 06.41.69.35.48 ou par e-mail : coordination-leclauragais@lecgs.org

Pour les vacances scolaires uniquement, la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute Garonne accorde une aide de 3 à 5€/journée de présence.

Cette réduction est appliquée à condition de fournir à la direction de la Structure la notification d'aide aux temps libre de la CAF à jour.

Certains comités d'entreprise ou d'établissement participent également aux frais de garde des enfants (renseignez-vous auprès de votre employeur).

Le règlement des prestations s'effectue à l'ordre de **LE&C Grand Sud** :

- par chèque, espèces, chèques vacances ou CESU papier : *exclusivement auprès de l'équipe de direction de l'Accueil de Loisirs fréquenté par votre (vos) enfant(s), en main propre et contre reçu.*

Les paiements déposés dans les boîtes aux lettres ou remis à un animateur ne pourront faire l'objet d'aucune réclamation. Les problèmes de transmission de ces modes de paiement ne seront traités que sur présentation d'un reçu.

- par paiement en ligne dès lors que le montant dû est supérieur à 15€ ou par e-CESU via l'extranet.

Site internet de l'Accueil de Loisirs du RPI : <https://padlet.com/clshbourgstbernard/wd9jm5btvfvf0slx>



Site internet de la coordination : <https://padlet.com/coordinationleclauragais/9b7h0fd71dc63dk1>



Site internet de réservation des présences ALSH Mercredi et vacances : <https://www.lecgs-gestion.org/>



Loisirs Education & Citoyenneté

Grand Sud



ALLOCATIONS
FAMILIALES

Accueil de garderie à Vallesvilles organisé par la mairie de Vallesvilles

Les horaires de garderie municipale de Vallesvilles sont 7 h 30 à 8 h 50, et de 16 h 15 à 18 h 30. Il s'agit d'une garderie dont la surveillance est assurée par des agents communaux.

Les services de la garderie donnent lieu à une facturation mensuelle établie par la mairie de Vallesvilles.

5/ PAI (Protocole d'Accueil Individualisé)

Pour la mise en place d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé), les parents ont la responsabilité de donner le formulaire du PAI rempli et signé par le médecin avec les médicaments correspondants à tous les acteurs concernés à savoir un jeu dans la classe de son enfant, au LE&C pour l'ALAE/ALSH, à la cantine concernée et à la garderie de Vallesvilles. Il est préférable de rajouter une simple page avec le formulaire du PAI en rajoutant les étapes à suivre en fonction de la gravité de la situation. Une photo est apposée sur le dossier qui est conservé dans les divers endroits.

Chaque parent a la responsabilité de :

- prendre rendez-vous avec chaque responsable dès que le PAI est mis en place afin de partager la conduite à suivre,
- mettre à jour le dossier avec les nouvelles ordonnances et médicaments prescrits, dès qu'il y a un changement.

A la fin de l'année scolaire, tous les acteurs rendent les médicaments aux parents.

6/ Les délégués de parents d'élèves (DPE)

Les DPE (Délégués de Parents d'Elèves) de notre RPI ne sont pas montés en association jusqu'à présent. Chaque parent peut se présenter comme DPE dans l'école où il a au moins un enfant scolarisé. Il faut se manifester auprès des directrices des écoles en début d'année, les élections ayant lieu vers mi-octobre. Il faut au moins un à deux DPE par classe.

- Les DPE assistent aux 3 conseils d'école (un par trimestre) et assurent le lien entre les parents, l'école et les municipalités.
- Les DPE organisent des manifestations extrascolaires pour le plaisir de rassembler les gens afin de passer un moment convivial et/ou pour récolter de l'argent permettant d'alimenter les coopératives scolaires pour de futurs projets.

Ces coopératives scolaires permettent de financer les projets d'école avec les enfants (sport, culture, art, sorties, etc...). Une coopérative existe pour chaque école pour financer les projets/ actions spécifiques à chaque école et une coopérative existe également pour le RPI qui balaye les besoins communs. Une cotisation libre et facultative vous sera proposée à chaque trimestre pour la coopérative du RPI.

- Les DPE peuvent aussi aider les enseignantes dans l'élaboration de leurs projets, leur proposer des projets ou des organisations différentes de la vie scolaire. Ils interviennent aussi auprès des municipalités pour aider à l'amélioration de la vie quotidienne des enfants à l'école ou sur les temps périscolaires.

Pour les contacter vous pouvez leur adresser un mail via l'adresse dpe.rpi31@gmail.com

Pour contacter l'ensemble des acteurs du RPI,
voici les différentes adresses mail dont vous aurez besoin :

[Mairie de Bourg Saint Bernard](mailto:mairie.accueil@bourg-saint-bernard.fr) : mairie.accueil@bourg-saint-bernard.fr

[Mairie de Saussens](mailto:mairie.saussens@orange.fr) : mairie.saussens@orange.fr

[Mairie de Vallesvilles](mailto:mairie.vallesvilles@gmail.com) : mairie.vallesvilles@gmail.com

[École de Bourg Saint Bernard](mailto:ce.0311979h@ac-toulouse.fr) : ce.0311979h@ac-toulouse.fr

[École de Vallesvilles](mailto:ce.0311044s@ac-toulouse.fr) : ce.0311044s@ac-toulouse.fr

[Coordination LEC](mailto:coordination-leclauragais@lecgcs.org) : coordination-leclauragais@lecgcs.org

[ALSH](mailto:clsh-bourgstbernard@lecgcs.org) : clsh-bourgstbernard@lecgcs.org

[DPE](mailto:dpe.rpi31@gmail.com) : dpe.rpi31@gmail.com

En cas d'absence prévue, les parents doivent envoyer un mail aux 3 institutions : Ecole, Mairie pour la cantine, LE&C en ciblant qui va être impacté. La mairie de Vallesvilles pour la garderie de Vallesvilles si concernée.

En cas d'absence non prévue, les parents doivent téléphoner directement à l'école avant 9 h et la cantine avant 9 h 30.

**Le cahier de liaison reste le moyen de communication privilégié entre les enseignantes et les parents.
Attention à bien vérifier dans les cartables de vos enfants.**

**Venez nombreux visiter la future école de vos enfants lors des portes ouvertes
que nous organisons**

- **à l'école de Bourg Saint Bernard**

le Samedi 10 Juin 10 h-12 h / 14 h-16 h

- **à la garderie de Vallesvilles**

le Jeudi 29 juin 17h30 / 18h30

En vous souhaitant de très bonnes vacances et une excellente rentrée !



Les Délégués de Parents d'Élèves